Ville de Montréal

Direction de l'habitation

Position de la Direction de l'habitation au sujet d'une modification au plan d'urbanisme – règlement n° 02-158

La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal appuie la demande de modification réglementaire qui vise le changement d'affectation du lot situé à l'angle des rues de Rouen et Théodore dans l'arrondissement Mercier / Hochelaga-Maisonneuve. Ce changement aura pour effet de remplacer l'affectation « industrie » sur ce lot par l'affectation « habitation ». Ce changement ouvrira la voie à la construction d'une habitation de 24 logements sur trois étages par la Coopérative d'habitation Main dans la Main.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action *Solidarité 5 000 logements* qui vise à accroître le nombre de logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal et à accélérer leur mise en œuvre. L'approbation par le Conseil de la Ville du changement proposé permettra la livraison de nouvelles unités d'habitation dans un contexte de pénurie de logements.

La modification réglementaire autorisera l'émission du permis de construction pour que cette coopérative démarre les travaux de construction au printemps 2003. Ce projet représente un investissement total de 2 787 956 \$. Il contribue à la revitalisation du quartier en ajoutant une nouvelle propriété résidentielle sur un terrain où sera démoli un bâtiment industriel vétuste. Ce projet donnera accès à des logements à prix abordable à des familles du quartier. Le conseil municipal de la Ville Montréal a déjà approuvé une subvention de 240 000 \$ pour l'achat du terrain en question, dans le cadre du plan d'«Interventions d'appoint dans les quartiers ciblés », qui est financé conjointement par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

De son côté, le gouvernement du Québec a réservé une subvention de 1 105 700 \$ pour la réalisation de ce projet d'habitation, dans le cadre de son programme AccèsLogis. Les autorités de la Ville ont aussi approuvé conditionnellement une subvention de 324 600 \$ pour la construction de cet immeuble. En outre, douze ménages à revenu modeste, qui habiteront la Coopérative d'habitation Main dans la Main, bénéficieront d'une allocation de supplément au loyer qui sera versé par le gouvernement du Québec. Leur loyer sera ainsi limité à 25 % de leurs revenus.

Le projet proposé par la coopérative d'habitation, qui a été encadrée et conseillée par le groupe de ressources techniques *Bâtir son quartier*, s'appuie sur un concept architectural qui répond aux règles de construction en vigueur dans l'arrondissement et il offrira un bâti de bonne qualité.

Source : Jean-Jacques Bédard

Direction de l'habitation

(514) 872-3393